

CONSEIL D'ECOLE  
14 Juin 2013 – COISEVAUX

	MAIRIES	DDEN	PARENTS	ENSEIGNANTS
PRESENTS	BOULLEE Luc (Verlans) BOURQUIN Robert (Coisevaux) CLEMENT Gérard (Tavey) GILLE Grégoire (Trémoins)	JEUDY Marie-Jeanne	BRUGNONI Dany LAMBERT Maryline MARION M. Paule MARTIN-MORENO Valérie FONTAINE Delphine METTEY Pascal	BANDELIER Anne-Laure CHAGROT Sylvie CLERC Valérie GIET Marie-Jeanne GUYOT Catherine GUYOT Philippe PALLARO Caroline SANCHEZ Nathalie VILELA Sylvie GERMAIN Amélie (stagiaire)
	CENTRE DES P'TITS VOLONS BISSOLI Audrey			
EXCUSEES	BOULANGER Maryline, GOETSCH-CHARTON Anne, parents d'élèves, VARESCHARD Dominique (Héricourt)			

Début du Conseil d'Ecole : 18 h 15

1 – QUESTIONS DIVERSES

1.1 TRANSPORTS SCOLAIRES

**1.1.1 Vendredi 24 mai matin, des parents d'enfants de Trémoins nous ont indiqué que, par manque de places disponibles dans le bus pour accueillir tous les enfants, certains d'entre eux avaient été placés 3 par rangée de 2 sièges. Cette possibilité d'équivalence des sièges (3 pour 2) n'est plus autorisée depuis 2003.**

**Merci de remonter cette information auprès du transporteur afin qu'il prenne les mesures nécessaires pour que cela ne se reproduise plus.**

**Nota : l'accident impliquant le bus scolaire et un véhicule a eu lieu le même jour sur le trajet retour...**

*Réponse : Même si elle est obligée d'intervenir souvent (retards des bus, enfants indisciplinés, enfants mal orientés...), l'école n'a normalement pas à gérer les problèmes occasionnés par les transports scolaires. Toutefois, elle reste concernée par les enfants dont elle a la charge et ne se pose pas de questions quand la sécurité est en jeu (cf accident du 24 mai).*

*Ce type de réclamation (justifiée) est à faire remonter directement au transporteur (Autocars MARON – 03 81 96 90 48).*

*En tout état de cause, il a été demandé aux accompagnatrices de ne pas autoriser le départ du bus dans ces conditions : faire descendre des enfants qui peuvent être conduits à l'école par leurs parents ou demander un autre bus.*

*Attention, il est possible aussi que certains enfants présents dans le bus n'y soient pas autorisés formellement par leur lieu de résidence, mais par celui de leur gardienne... Le Conseil Général rappelle chaque année que ces enfants ne peuvent emprunter les transports scolaires que dans la mesure où il reste des places disponibles. Dans l'éventualité où il n'y aurait plus de sièges pour les autres enfants, ils devraient laisser leurs places.*

**1.1.2 Lors du conseil d'école du 15/02/13, nous [les représentants des parents d'élèves] avons évoqué la question de la sécurisation des bords de route le long du parcours de bus entre Trémoins et Coisevaux (là où a eu lieu l'accident du 24/05/13). Vous nous aviez répondu que la vitesse serait limitée sur cette route (panneau ?) et que la réparation des accotements serait demandée : qu'en est-il ?**

*Réponse : L'école ne peut pas répondre à cette question. Elle est de la compétence des municipalités.*

*Réponse des élus : La réparation de la route a été effectuée côté Coisevaux. Les élus rappellent que la vitesse et la conduite doivent être adaptées à la route empruntée (Code de la route). Ils précisent également qu'un panneau de limitation de la vitesse ne servirait à rien, puisqu'il ne serait pas respecté.*

*Toutefois, la mairie de Trémoins a engagé une réflexion sur la partie de route qui la concerne et a pris plusieurs décisions (voir en annexe la délibération du Conseil Municipal du 13 juin dernier).*

**1.1.3 Certains parents nous ont indiqué avoir appris que l'école de Champey avait demandé à modifier les horaires de transports scolaires de ses élèves : en savez-vous plus ? Quelle en serait l'incidence sur les horaires de l'école de Coisevaux et ceux de ses transports scolaires ?**

*Réponse : Aucune information à ce sujet n'a été portée à la connaissance de l'école. Le transport pour Coisevaux est organisé par le Conseil Général qui a accordé une dérogation exceptionnelle au secteur d'Héricourt pour modifier les horaires de transport existants (cf plus loin 4.1). Ils seront alignés sur les horaires de l'école décidés par la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt (CCPH).*

*Le transport pour Champey et pour Couthenans concerne le périscolaire. Il est organisé par la CCPH, donc la question est à lui poser directement. En tout état de cause, cette éventuelle modification ne concerne en rien l'école de Coisevaux.*

**1.2 RYTHMES SCOLAIRES**

**1.2.1 En sait-on plus sur l'organisation et les ateliers qui vont être mis en place spécifiquement sur le pôle des P'tits Volons de Coisevaux ?**

*Réponse : L'école n'organise pas les activités mises en place par la CCPH au sein des Pôles périscolaires et ne peut apporter de réponse à cette question. Un Plan Educatif Territorial est en cours de rédaction à la CCPH. Il apportera toutes les réponses à ces questions.*

*Réponse de la directrice du Centre des P'tits Volons de Coisevaux : Mme Bissoli ne dispose pas d'éléments de réponse à cette question. Elle demande toutefois aux familles qui désirent être tenues au courant de toute information concernant le fonctionnement du Centre des P'tits Volons de fournir leur adresse courriel. (Merci de la communiquer à l'adresse suivante : [poledecoisevaux@wanadoo.fr](mailto:poledecoisevaux@wanadoo.fr))*

*Précisions des élus de la CCPH :*

- *Il est demandé aux familles de s'inscrire dès à présent pour permettre d'organiser le service de ce Temps d'Accueil libéré par les nouveaux rythmes scolaires. Le dossier d'inscription est à retourner au Centre des P'tits Volons au plus tôt.*
- *La CCPH envisage de proposer un maximum d'activités aux enfants en faisant appel à différents partenaires : Médiathèque, Ecole de Musique, Sports...*
- *L'inscription au Temps d'Accueil (15 h 30 → 16 h 15) coûterait aux familles un forfait de 10 € par an. A partir de 16 h 15, seraient appliqués les tarifs qui existent déjà.*

**1.2.2 Concernant les nouveaux horaires des transports scolaires, avez-vous eu une confirmation écrite de la CCPH et du Conseil Général 70 que ceux-ci étaient bien modifiés ?**

**Pour rappel, à partir de la rentrée 2013, les enfants prendront le bus à 15 h 30 au lieu de 16 h 15.**

*Réponse : Le vice-président du Conseil Général a informé le CDEN jeudi 30 mai dernier à Vesoul, en présence du Préfet, du Directeur Académique des Services de l'Education Nationale, des représentants des maires, du Conseil Général, des parents d'élèves, des DDEN et des enseignants que les horaires de transport à la charge du Conseil Général ne changeraient ni en 2013, ni en 2014 en Haute-Saône, sauf pour le secteur d'Héricourt. Par conséquent, tout laisse à penser que les bus passeront à 15 h 30 en 2013-2014 à Coisevaux, mais aucune confirmation écrite n'a été reçue à ce jour. Cette information avait déjà été donnée par le Député-maire d'Héricourt et le Président de la CCPH lors de toutes les réunions qui ont été mises en place depuis quelques mois, affirmée au cours d'une conversation téléphonique le 24 mai dernier, mais elle n'a été officialisée que le 30 mai dernier.*

### 1.3 QUESTIONS DIVERSES

#### **1.3.1 Des jeux de cours ont été achetés cette année pour les maternelles. Certains parents demandent s'il est possible que la même opération soit menée pour les élémentaires.**

*Réponse : Pour le moment, cette opération n'est pas demandée par les enseignants en élémentaire.*

#### **1.3.2 Un panneau « Arrêt interdit » devait être fixé au niveau de l'accès à la cours des P'tits Volons : qu'en est-il ?**

*Réponse : Panneau « Stationnement interdit » installé le 4 juin.*

#### **1.3.3 La manifestation « Ecole qui chante » est appréciée par tous mais le fait qu'elle se déroule un vendredi après-midi ne permet pas à certains parents d'être présents. Est-il envisageable qu'elle ait lieu un soir ou un samedi matin ?**

**Par ailleurs, de nombreux proches des familles viennent y assister démontrant le succès de l'opération, mais cela oblige certains parents, pour qu'ils puissent voir correctement leurs enfants, à s'agglutiner au bord des murs ou au fond de la salle.**

**Serait-il envisageable que cette manifestation ne soit ouverte qu'aux parents ? Les normes sécuritaires sont-elles respectées ?**

*Réponse : Avant la suppression du samedi matin imposée par le gouvernement précédent, « Ecole qui Chante » avait lieu le samedi matin, suivie par le repas champêtre et la kermesse. Puis, pour trouver une solution à cette suppression du samedi matin et pour permettre aux parents de venir plus facilement, l'opération a été placée le vendredi de l'Ascension qui était travaillé pour les enfants mais férié pour la plupart des parents. Cette année, le « pont de l'Ascension » a été accordé à toutes les écoles qui ont donc vaqué ce jour-là. Il ne reste donc plus qu'un jour de semaine pour programmer cette manifestation.*

*En outre, il est important de rappeler que l'enquête de la CCPH à laquelle ont répondu les parents d'élèves a validé la demi-journée supplémentaire le **mercredi** matin et non pas le samedi matin.*

*Il est complètement inenvisageable que les enseignants organisent « Ecole qui Chante » un soir, un samedi matin ou, d'une manière générale, en dehors des horaires scolaires.*

*De même, pour quelles raisons empêcherait-on les proches des familles d'assister à ce spectacle ? Il s'agirait là d'une discrimination tout à fait intolérable. L'école n'organisera ni « service d'ordre », ni système de réservations pour cet événement.*

## 2 – BILAN DE L'ANNEE 2012 - 2013

### 2.1 AIDE PERSONNALISEE

Nombre d'enseignants : 10

Nombre d'élèves pris en charge pour l'année 2012/2013 : 59

	PS	MS	GS	CP	CE1	CE2	CM1	CM2	TOTAL
Nombre d'élèves	8	10	3	8	5	7	5	13	59
Nombre d'heures d'aide	53	91	79	144	98	142	148	210	965
Temps d'aide moyen	6,6	9,1	26,3	18	19,6	20,3	29,6	16,2	16,4

Les remarques faites ces quatre dernières années sont toujours d'actualité. On peut les rappeler :

*Les activités majoritairement proposées sont : travaux de renforcement après séance, exercices d'entraînement, jeux, activités de recherche, manipulations...*

*Les principales difficultés rencontrées dans la mise en œuvre sont la fatigue et le manque d'attention des enfants en fin de journée. On peut également noter une faible motivation pour certains d'entre eux.*

Ce dispositif n'existera plus à la rentrée prochaine (voir plus loin 4.1). Il sera remplacé par des Activités Pédagogiques Complémentaires (APC) à la charge des enseignants (36 heures par an réparties en 29 séances de 1 h 15).

La psychologue scolaire est intervenue pour 14 enfants (5 en cycle I, 5 en cycle II, 4 en cycle III) lorsque les difficultés constatées ne relevaient pas forcément de l'aide personnalisée mais nécessitaient une observation et/ou une prise en charge plus précise. Ces prises en charge ont été des suivis psychologiques, des bilans psychologiques ou des entretiens familiaux débouchant sur des aides extérieures.

## ✚ 2.2 EVALUATIONS NATIONALES CE1 – CM2

Cette année, de nouvelles dispositions ont été mises en place par le Ministère de l'Education Nationale, en attendant une nouvelle formule pour ces évaluations nationales :

- passation facultative des épreuves,
- si les épreuves sont passées, pas de remontée des résultats à l'Académie ou au Ministère.

## ✚ 2.3 ORIENTATIONS EN FIN D'ANNEE

- ✓ 29 élèves de CM2 sur 29 passent en 6<sup>ème</sup> (25 au Collège Curie, 2 au Collège Saint-Joseph, 2 à Voujeaucourt).
- ✓ 5 élèves sur ces 29 ont demandé leur inscription à la classe bi-langue, 24 ont choisi l'anglais seul.
- ✓ Un élève est maintenu en CE2. Un élève saute une classe et passe de la Moyenne Section au CP.

## ✚ 2.4 EMPLOI VIE SCOLAIRE

- ✓ Cette année a été particulièrement compliquée au niveau des emplois « Emploi Vie Scolaire » ou « Assistant de Vie Scolaire » qui ont été octroyés à notre école. Deux personnes se sont succédé : Sylvie MONNIN et Charlyne QUILES. Pour des contraintes budgétaires, leurs emplois du temps ont évolué tout au long de l'année, mais notre école a toujours bénéficié des 6 heures attribuées à une élève en particulier.
- ✓ Pour le moment, il apparaît que nous ne bénéficierions plus d'Emploi Vie Scolaire en 2013 (aide en classe pour les élèves en difficulté, surveillance, prise en charge des groupes en informatique, accompagnement piscine...). En effet, le nombre de postes alloués à la Haute-Saône passerait de 140 à 80 environ.
- ✓ La demande pour les 6 heures d'aide a été renouvelée.

## ✚ 2.5 SPORTS

Piscine pour les élèves de CE1, CE2. Une quinzaine de séances par classe dans l'année.

En 2013-2014, le créneau est maintenu le lundi matin de 9 h 30 à 10 h 30.

*Rappel : cette activité est totalement prise en charge par la ville d'Héricourt (bus, maître-nageur, locaux).*

Interventions d'un animateur sportif (7 ou 8 séances par classe en moyenne) :

- ✓ Jeux d'opposition (classe de CP/CE1)
- ✓ Boxe ou accrosport (classe de CM1)
- ✓ Sports collectifs (classe de CE2)

En 2013-2014, le créneau est maintenu le lundi matin de 10 h 15 à 11 h 15.

*Rappel : cette activité est totalement prise en charge par la ville d'Héricourt (animateur, déplacement).*

## ✚ 2.6 CULTURE A L'ECOLE

- ✓ « Contéchanges » les 13 décembre 2012, 17 janvier 2013 et 12 avril 2013 : GS et CE2 (400 €)
- ✓ Spectacle de Noël le jeudi 20 décembre 2012 : toutes les classes
- ✓ Ecole qui Chante le vendredi 24 mai : toutes les classes
- ✓ Présentation de la contrebasse le jeudi 30 mai : CE2, CM1 et CM2
- ✓ Chorale du collège Pierre et Marie Curie le vendredi 31 mai : CE2, CM1 et CM2
- ✓ Présentation du saxophone le vendredi 21 juin : CP et CP/CE1

## ✚ 2.7 ANIMATIONS CITOYENNETE

- ✓ Tri sélectif dans presque toutes les classes
- ✓ Récupération des bouchons, des cartouches d'imprimantes usagées et des vieux téléphones portables
- ✓ Sensibilisation au tri des déchets par la Maison de la Nature et de l'Environnement du Haut du Them en partenariat avec le SYTEVOM de Haute-Saône
- ✓ Evacuation des bus (mise à disposition du bus par la ville d'Héricourt)
- ✓ Opération « Bobodoudou », prévention des risques domestiques, organisée par la MAIF
- ✓ Prévention routière : cette opération qui reposait exclusivement sur le bénévolat n'a pas pu être reconduite cette année, les deux bénévoles qui l'animaient depuis de nombreuses années ayant choisi d'arrêter leur mission et de profiter de leur retraite.

## ✚ 2.8 SORTIES SCOLAIRES

- ✓ PS et MS : pas de sorties
- ✓ GS : Château de Montbéliard, vendredi 7 juin
- ✓ CP : Théâtre de Belfort, mardi 22 janvier
- ✓ CE1 : vergers de Trémoins, jeudi 27 juin (*si le temps le permet*)
- ✓ CE2 et CM1 : Ecomusée de Nancray, lundi 27 mai
- ✓ CM2 : Mines et musée de Ronchamp, mardi 18 juin

## ✚ 2.9 COOPERATIVE SCOLAIRE

L'ensemble de toutes les actions menées par l'école, l'équipement en matériel sportif, en jeux de cour, en livres ne pourraient être réalisés sans la participation très active de l'Association des Amis des Ecoles et les subventions accordées par le SIVU. Cette année, les enfants ont à nouveau bénéficié d'un spectacle de Noël mis en place par les Amis des Ecoles. Un grand merci à tous ceux qui, de près ou de loin, ont contribué à cette organisation. Merci également aux familles qui ont répondu présentes aux nombreuses sollicitations pour accompagner des groupes d'enfants.

### 3 – EFFECTIFS ET REPARTITIONS 2013 - 2014

	2011	2010	2009	2008	2007	2006	2005	2004	2003	2002	Totaux	Dérogations
<b>TPS + PS</b>	4	15 ou 16									<b>19 (ou 20)</b>	<b>3 + 2 TPS</b>
<b>MS</b>			23								<b>23</b>	<b>6</b>
<b>GS</b>				27							<b>27</b>	<b>5</b>
<b>CP</b>					21						<b>21</b>	<b>7</b>
<b>CE1</b>						27	1				<b>28</b>	<b>2</b>
<b>CE2</b>							18	1			<b>19</b>	<b>2</b>
<b>CM1</b>								22			<b>22</b>	<b>1</b>
<b>CM2</b>									27		<b>27</b>	<b>0</b>
<b>Totaux</b>	<b>3</b>	<b>15 ou 16</b>	<b>23</b>	<b>27</b>	<b>21</b>	<b>27</b>	<b>19</b>	<b>23</b>	<b>27</b>	<b>0</b>	<b>186 à 187</b>	<b>25 + 3 TPS</b>

#### Répartition par commune de résidence en 2013 - 2014

BYANS	<b>4</b>
COISEVAUX	<b>31</b>
HERICOURT ST VALBERT	<b>8</b>
TAVEY	<b>50 + 2 TPS</b>
TREMOINS	<b>40</b>
VERLANS	<b>23</b>
AUTRES	<b>26 + 2 TPS</b>
<b>TOTAUX</b>	<b>182 + 4 TPS</b>

#### Répartition prévue

Mme CHAGROT	TPS / PS	19/20	Mme CLERC	CE1	28
Mme SANCHEZ	MS	23	Mme VILELA	CE2	19
Mme GUYOT	GS	27	Mme BANDELIER	CM1	22
Mme GIET	CP	21	M. GUYOT	CM2	27

A la rentrée prochaine, 34 enfants de notre secteur scolaire seront scolarisés dans une autre école : 7 enfants de Byans, 3 de Coisevaux, 15 de Tavey, 4 de Trémoins et 5 de Verlans.

**4 – ORGANISATION DE LA SEMAINE 2013 - 2014**

**4.1 ORGANISATION DE LA SEMAINE SCOLAIRE (A CONFIRMER PAR LE DASEN)**

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
MATIN	8 h 15 – 11 h 15	8 h 15 – 11 h 15	8 h 15 – 11 h 15	8 h 15 – 11 h 15	8 h 15 – 11 h 15
APRES-MIDI	13 h 15 – 15 h 30	13 h 15 – 15 h 30		13 h 15 – 15 h 30	13 h 15 – 15 h 30
APC (enseignants) (29 semaines)		15 h 30 – 16 h 45			

Les Activités Pédagogiques Complémentaires (APC) seront organisées par les enseignants pour des groupes retreints d'élèves :

- ✓ difficultés dans les apprentissages,
- ✓ accompagnement du travail personnel des élèves,
- ✓ activités prévues par le projet d'école ou, le cas échéant, en lien avec le Projet Educatif Territorial (PEDT).

**4.2 RENTREE TOUTE PETITE SECTION ET PETITE SECTION**

La rentrée des enfants de Toute Petite Section (TPS) et de Petite Section (PS) de maternelle s'échelonne sur deux jours : le mardi 3 septembre sera accueillie la première moitié de la classe et le jeudi 5 septembre l'autre moitié de la classe. Les familles ayant toutes fourni une adresse courriel seront informées de la date de rentrée de leur enfant par cet intermédiaire.

Mme Chagrot organisera une visite-présentation de sa classe à destination des nouveaux inscrits le jeudi 20 juin à 18 h.

M. Guyot précise que la scolarisation des enfants de TPS fera l'objet d'un projet de l'école qui reste à rédiger. Leur fréquentation, bien sûr, sera adaptée à leur très jeune âge. Toutefois, il rappelle que les enfants de PS, après un temps d'adaptation qui devrait être le plus court possible (jusqu'à la Toussaint, voire jusqu'à Noël pour les plus jeunes d'entre eux), sont soumis comme tous les autres enfants aux mêmes règles d'assiduité et doivent donc être présents à l'école le plus possible (matin et après-midi tous les jours). L'école n'est pas une garderie.

**4.3 ORGANISATION DES LANGUES VIVANTES**

Groupes de langue	Composition des groupes		Langue enseignée	Personnel assurant l'enseignement		Observations	
	cours	effectif		Nom	Type de personnel	Organisation	Continuité ou première année
G1	CP	20 1	Anglais Allemand	????	????	????	Première année d'enseignement
G2	CE1	28	Anglais	PALLARO C.	Prof des Ecoles	Echange de service avec CLERC V. le jeudi ou le vendredi	Première année d'enseignement
G3	CE1 CE2	0	Allemand	XXXXXXXXXX	XXXXX	XXXXX	XXXXX
G4	CE2	19	Anglais	BANDELIER A.L.	Prof des Ecoles	Echange de service avec VILELA S.	Deuxième année d'enseignement
G5	CM1	21	Anglais	BANDELIER A.L.	Prof des Ecoles	« En barrette » avec G6 le jeudi ou le vendredi	Deuxième année d'enseignement
G6	CM1 CM2	2 2	Allemand Allemand	????	????	« En barrette » avec G5 et G7 jeudi ou le vendredi	Deuxième année d'enseignement Troisième année d'enseignement
G7	CM2	25	Anglais	PALLARO C.	Prof des Ecoles	« En barrette » avec G6 le jeudi ou le vendredi	Troisième année d'enseignement

Comme le montre le tableau ci-dessus, quelques questions restent en suspens pour la mise en place des langues vivantes en CP. Les réponses ne seront apportées qu'au cours du mois de septembre.

Fin du Conseil d'Ecole : 19 h 45